

SÉANCES ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

ANNÉE 2021

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ, par la soussignée:

QU' en vertu de la *Loi sur les Cités et Villes*, le Conseil de toute municipalité doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année à venir en fixant le jour et l'heure ;

QUE les dates des séances ordinaires du Conseil prévues pour l'année 2021, sont les suivantes :

11 janvier	(2 ^e lundi)
1 ^{er} février	
08 mars	(2 ^e lundi)
06 avril	(mardi)
03 mai	
07 juin	
05 juillet	
16 août	(3 ^e lundi)
07 septembre	(mardi)
04 octobre	
06 décembre	

Lieu : Salle communautaire, Valcourt,
820, rue St-Joseph

Heure : 19 :00 heures

Donné à Valcourt, ce 14 décembre 2020

M^e Lydia Laquerre,
Greffière